

519496-2026 - Mededinging

Frankrijk – Transmissie van televisie- en radioprogramma's – Accord-cadre à bons de commande pour le déploiement, la diffusion et la maintenance de programmes radio FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes

OJ S 143/2026 28/07/2026

Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling

Diensten

1. Koper

1.1. Koper

Officiële naam: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

E-mail: ao.dcal@vinci-autoroutes.com

Rechtsvorm van de koper: Publiekrechtelijke instelling

Activiteit van de aanbestedende dienst: Economische zaken

2. Procedure

2.1. Procedure

Titel: Accord-cadre à bons de commande pour le déploiement, la diffusion et la maintenance de programmes radio FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes

Beschrijving: La procédure de passation est une procédure avec négociation conformément à l'article R. 2124-3 – 4 Le présent accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, a pour objet la réalisation des études de couverture radio, le déploiement, la diffusion et la maintenance de la FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes.

Identificatiecode van de procedure: 1c748c36-c15c-4a31-9ceb-8bb83d6dc42c

Type procedure: Onderhandelingsprocedure met voorafgaande oproep tot mededinging / mededingingsprocedure met onderhandeling

De procedure wordt versneld: neen

2.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 64228000 Transmissie van televisie- en radioprogramma's

2.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Vaucluse (FRL06)

Land: Frankrijk

2.1.4. Algemene informatie

Aanvullende informatie: : L'acheteur est une société de droit privé et exerce le métier de concessionnaire autoroutier. La procédure dématérialisée suivie pour la passation du marché concerné étant de type "restreinte", seuls les candidats retenus seront admis à remettre une offre dans le délai imparti. Le DCE ne sera mis à disposition qu'à compter de l'envoi des courriers aux candidats admis à soumissionner. Les candidats devront s'identifier sur la plateforme de dématérialisation accessible depuis l'adresse : <https://consultations-asf.omnikles.com> en indiquant une adresse courriel électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Le dépôt des plis (candidature) est possible exclusivement au travers de la plateforme précitée, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixées en section 5.1.12-

Condition de présentation. Les candidats procéderont à l'opération de dépôt des plis en suivant les instructions de la plateforme. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Seul cet accusé est la preuve de dépôt du pli. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas déposer leur pli « en dernière minute » et de s'être assurés, par un test préalable, qu'ils maîtrisent bien le fonctionnement de la plateforme. La durée de l'opération de dépôt dépend directement de la taille des enveloppes de réponse et de la qualité de la connexion internet des candidats. Les candidats devront donc s'organiser afin que leurs plis soient transférés en totalité sur la plateforme avant la date et l'heure limites de dépôt. Sinon, les plis seront considérés hors délai. Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de la plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci. Les modalités de présentation et de transmission du dossier d'offre seront définies au règlement de consultation. Forme juridique de l'attributaire : l'accord cadre sera attribué soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun, soit un groupement d'opérateurs économiques conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Maître d'Ouvrage pour l'exécution de l'accord-cadre. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature. Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement et ne peut signer plus d'une offre. Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra être retenu dans plusieurs groupements. En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre. Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires ...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le maître d'ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif. Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet de l'accord-cadre sera évaluée, sur la base des renseignements et documents demandés en rubrique 5.1.9, au regard : — de leur capacité économique et financière; — de leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération. Contrairement à l'information mentionnée à la fin du § 5.1.9, l'attention des candidats est attirée sur l'absence de fixation préalable, par ASF, d'un nombre minimum et d'un nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter une offre. Démarrage prévisionnel des prestations : troisième trimestre 2027

Rechtsgrondslag:

Richtlijn 2014/24/EU

2.1.6. Gronden voor uitsluiting

Bronnen voor uitsluitingsgronden: Aankondiging

Niet-nakoming van verplichtingen op grond van louter nationale uitsluitingsgronden: Voir également les cas mentionnés à la rubrique 5.1.9.

5. Perceel

5.1. Perceel: LOT-0001

Titel: Accord-cadre à bons de commande pour le déploiement, la diffusion et la maintenance de programmes radio FM synchrone 107.7 MHz sur autoroutes

Beschrijving: Le marché, qui implique la mise en place d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, avec maximum en valeur, concerne le déploiement, la diffusion et la maintenance de la FM synchrone 107.7 MHz « Radio VINCI Autoroutes » sur le réseau autoroutier d'ASF. Les prestations de déploiement comprennent les études d'architecture et de couverture radio mais aussi l'identification et l'équipement des points hauts permettant la diffusion des programmes radio synchrone 107.7 MHz. Les prestations de diffusion comprennent le transport des signaux radios fournis par le maître d'ouvrage et leur diffusion sur le réseau autoroutier mais aussi l'hébergement des équipements sur les infrastructures ad-hoc. Les prestations de maintenance comprennent la supervision des matériels, leur maintenance curative et préventive sur sites, y compris logicielle mais aussi les prestations de support. Le réseau autoroutier à couvrir est d'environ 2500 km et plusieurs centaines d'émetteurs FM synchrone sont à déployer.

Interne identificatiecode: LOT 000

5.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 64228000 Transmissie van televisie- en radioprogramma's

Aanvullende classificatie (cpv): 32230000 Radiotransmissieapparatuur met ontvanger, 71316000 Advies inzake telecommunicatie, 45314000 Installeren van telecommunicatie-uitrusting, 50330000 Onderhoud van telecommunicatie-uitrusting

5.1.2. Plaats van uitvoering

Land: Frankrijk

Overal in het desbetreffende land

Aanvullende informatie: Ensemble du réseau ASF

5.1.3. Geraamde duur

Looptijd: 106 Maanden

5.1.5. Waarde

Maximumwaarde van de raamovereenkomst: 22 500 000,00 EUR

5.1.6. Algemene informatie

Voorbehouden deelname:

Deelname is niet voorbehouden.

Aanbestedingsproject dat niet uit EU-fondsen wordt gefinancierd

De aanbesteding valt onder de Overeenkomst inzake overheidsopdrachten (GPA): neen

Aanvullende informatie: Origine du financement : 100% ASF. Les prix seront révisables. Les comptes seront réglés sous forme d'acomptes périodiques dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou de transmission du projet de décompte par le titulaire. Les modalités de cautionnement et de garantie seront définies au CCAP. La valeur maximale de l'accord cadre mentionnée à l'article 5.1.5 ci avant correspond au montant maximum pour la durée totale de l'accord cadre (cf. art. 5.1.3).

5.1.9. Selectiecriteria

Bronnen van selectiecriteria: Aankondiging

Criterium: Andere economische of financiële eisen

Beschrijving van het selectiecriterium: APTITUDE A EXERCER L'ACTIVITE

PROFESSIONNELLE : Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique individuel, soit en tant que membre d'un groupement : — une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés publics,

mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants. — Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque candidat ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire. De criteria zullen worden gebruikt om de gegadigden te selecteren die voor de tweede fase van de procedure zullen worden uitgenodigd

Criterium: Andere economische of financiële eisen

Beschrijving van het selectiecriterium: CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : — Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le Maître d'Ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale de l'accord-cadre), se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement. Niveau spécifique minimal exigé : Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est de une (1) fois la part annualisée de la valeur estimée maximale de l'accord-cadre De criteria zullen worden gebruikt om de gegadigden te selecteren die voor de tweede fase van de procedure zullen worden uitgenodigd

Criterium: Andere economische of financiële eisen

Beschrijving van het selectiecriterium: CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE : Pièce C1: Présentation d'une liste des principales prestations de même nature au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les principales prestations sont prouvées par des attestations du destinataire (certificats de capacité), ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les candidats étrangers pourront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français. Pièce C2: — Description de l'équipement technique et des moyens disponibles ainsi que les mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche. Les candidats étrangers devront produire les documents exigés, ci-avant, dans leur langue d'origine, accompagnés de leur traduction en français. NOTA : Pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des capacités techniques et professionnelles, et des références du mandataire, que celui-ci ne présente pas la capacité technique et professionnelle, et les références suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement. Il est rappelé que seul un opérateur économique détenant une personnalité juridique propre (ce qui n'est pas le cas d'un établissement secondaire) peut se porter candidat et soumissionner à un marché public. En cas de groupement, cette condition s'applique à tous les membres du groupement. Les renseignements demandés en 5.1.9 peuvent être remplacés par les documents dûment

remplis respectivement DC1 et DC2 (version en vigueur), téléchargeable sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

De criteria zullen worden gebruikt om de gegadigden te selecteren die voor de tweede fase van de procedure zullen worden uitgenodigd

Informatie over de tweede fase van een procedure in twee fasen:

Minimumaantal gegadigden dat voor de tweede fase van de procedure moet worden uitgenodigd: 5

De procedure verloopt in opeenvolgende fasen. In elke fase kunnen deelnemers afvallen

De koper behoudt zich het recht voor de opdracht zonder verdere onderhandelingen te gunnen op basis van de oorspronkelijke inschrijvingen

5.1.11. Aanbestedingsstukken

Talen waarin de aanbestedingsstukken officieel beschikbaar zijn: Frans

Adres van de aanbestedingsstukken: <https://consultations-asf.omnikles.com>

5.1.12. Voorwaarden van de aanbesteding

Voorwaarden voor indiening:

Elektronische indiening: Vereist

Adres voor indiening: <https://consultations-asf.omnikles.com>

Talen waarin inschrijvingen of verzoeken tot deelname kunnen worden ingediend: Frans

Elektronische catalogus: Niet toegestaan

Varianten: Niet toegestaan

Uiterste datum voor de ontvangst van verzoeken tot deelname: 10/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Voorwaarden van het contract:

De uitvoering van de opdracht moet plaatsvinden binnen het kader van programma's voor maatwerkbedrijven: Neen

Een geheimhoudingsovereenkomst is vereist: ja

Nadere inlichtingen over de geheimhoudingsovereenkomst: Par ailleurs, les entreprises candidates devront obligatoirement fournir, daté et signé, avec leur dossier de candidature, l'accord de confidentialité spécifique à cet accord-cadre et disponible à l'adresse suivante :

<https://consultations-asf.omnikles.com>.

Elektronische facturering: Toegestaan

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische orderplaatsing: neen

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische betaling: neen

5.1.15. Technieken

Raamovereenkomst:

Raamovereenkomst, zonder hernieuwde oproep tot mededinging

Rechtvaardiging voor de looptijd van de raamovereenkomst: L'objet du marché comporte des prestations de transport, d'hébergement sur pylônes, de diffusion du signal FM et de maintenance de la radio FM 107.7. Ces prestations nécessitent une mobilisation par le titulaire d'équipements techniques spécifiques, d'infrastructures de diffusion et de moyens d'exploitation dédiés dont les coûts d'acquisition, d'installation, de mise en service et de maintenance sont particulièrement significatifs. Ces investissements initiaux présentent une durée normale d'amortissement supérieure à quatre années. Afin de permettre un amortissement économique satisfaisant et ne pas restreindre la concurrence, la durée du marché est fixée à 106 mois conformément à l'article L.2125-1 du code de la commande publique.

Informatie over het dynamische aankoopstelsel:

Geen dynamisch aankoopstelsel

5.1.16. Nadere inlichtingen, bemiddeling en evaluatie

Organisatie voor beroepsprocedures: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Informatie over de termijnen voor beroep: L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants devant le Tribunal Judiciaire de Nanterre : - un référé précontractuel avant la signature du marché sur le fondement des dispositions des articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 ; un délai de seize (16) jours sera respecté entre la date d'envoi du courrier de rejet et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à onze (11) jours en cas d'envoi dudit courrier de rejet par courriel. - un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard le trente-et-unième (31ème) jour suivant la publication de l'avis d'attribution sur le fondement des dispositions des articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt:

AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Organisatie die inschrijvingen verwerkt: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

8. Organisaties

8.1. ORG-0001

Officiële naam: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Registratienummer: 57213999603633

Postadres: 1973 boulevard de la Défense – Bâtiment Hydra – CS 10268

Stad: NANTERRE Cedex

Postcode: 92757

Onderverdeling land (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Land: Frankrijk

Contactpunt: Direction Achats ASF

E-mail: ao.dcal@vinci-autoroutes.com

Telefoon: 04 90 32 90 05

Internetadres: <http://www.vinci-autoroutes.com>

Eindpunt voor informatie-uitwisseling (URL): <https://consultations-asf.omnikles.com>

Kopersprofiel: <https://consultations-asf.omnikles.com>

Rollen van deze organisatie:

Koper

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt

Organisatie die inschrijvingen verwerkt

8.1. ORG-0002

Officiële naam: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Registratienummer: 17780111500151

Postadres: 179-191 avenue Joliot Curie

Stad: NANTERRE Cedex

Postcode: 92020

Onderverdeling land (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Land: Frankrijk

E-mail: accueil.tj-nanterre@justice.fr

Telefoon: +33 1 40 97 10 10

Fax: +33 1 47 24 31 61

Rollen van deze organisatie:

Organisatie voor beroepsprocedures

Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures

8.1. ORG-0000

Officiële naam: Publications Office of the European Union

Registratienummer: PUBL

Stad: Luxembourg

Postcode: 2417

Onderverdeling land (NUTS): Luxembourg (LU000)

Land: Luxemburg

E-mail: ted@publications.europa.eu

Telefoon: +352 29291

Internetadres: <https://op.europa.eu>

Rollen van deze organisatie:

TED eSender

Informatie over een aankondiging

Identificatiecode/versie van de aankondiging: 3193b425-1304-4d7d-957d-fc9bd448e9da - 01

Type formulier: Mededinging

Type aankondiging: Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling

Subtype aankondiging: 16

Verzenddatum van de aankondiging: 27/07/2026 09:21:08 (UTC+00:00) West-Europese tijd, GMT

Talen waarin deze aankondiging officieel beschikbaar is: Frans

Publicatienummer aankondiging: 519496-2026

Nummer uitgave PB S: 143/2026

Datum van bekendmaking: 28/07/2026